

FEDERAL MULTI PATRIMOINE FIA

RAPPORT ANNUEL
30/12/2021

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	5
3. Rapport de gestion	6
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du commissaire aux comptes	17
6. Comptes de l'exercice	23

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL MULTI PATRIMOINE

Part P - Code ISIN : FR0011070358

FIA soumis au droit français

Fonds géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe Crédit Mutuel Arkéa

Objectifs et politique d'investissement

Federal multi Patrimoine est un fonds ayant pour objectif d'optimiser, sur la durée de placement recommandée, le couple rendement/risque du portefeuille, par la réplication d'une stratégie de suivi de tendance intégrant une contrainte de volatilité cible comprise entre 2 et 5%. Le fonds sera exposé à une stratégie long short systématique multi classes d'actifs via un contrat d'échange de performance.

La stratégie d'investissement consiste à s'exposer via un swap de performance à une stratégie de suivi de tendance exposée aux marchés suivants :- les marchés actions des pays développés (zone euro, US, Japon ...) de toutes tailles de capitalisations,

- les marchés actions des pays émergents de toutes tailles de capitalisations,
- les marchés obligataires et monétaires, privés ou publics, sans contrainte de notation interne ou externe, - les indices de contrats à terme sur matières premières,
- les indices sur dérivés de crédit,
- le marché de la volatilité,
- les devises.

Dans un premier temps, cette stratégie a pour but de détecter des tendances sur un univers large d'actifs. Les horizons pris en compte pour la détection des tendances vont de l'intra journalier (25% de la stratégie globale) au plus long terme : 3 mois, 6 mois et un an (75% de la stratégie globale). Le gérant pourra modifier ces pondérations en fonction des conditions de marché. Ensuite, un programme d'optimisation vient maximiser, chaque jour, les expositions au facteur « momentum » sous contrainte d'une volatilité cible de 2 à 5%. Des contraintes d'expositions minimum et maximum à chaque actif et le beta ex ante du portefeuille global aux marchés actions sont également pris en compte. Pour atteindre cet objectif de volatilité, les expositions à certains actifs pourront être supérieures à 100% pour les positions acheteuses et inférieures à -100% pour les positions vendeuses*, ceci du fait de risques inhérents à chaque actif très différents, les volatilités et les corrélations étant prisent en compte dans l'allocation.

L'univers d'investissement reste fixe mais les allocations journalières dépendent des tendances détectées et des risques inhérents à chaque actif, à savoir leurs volatilités et les corrélations entre ces derniers. Il n'y a donc pas d'allocation cible.

Enfin, pour atteindre l'objectif de volatilité global de 2 à 5%, les expositions à certains actifs pourront être supérieures à 100% pour les positions acheteuses et inférieures à -100% pour les positions vendeuses. Le niveau maximum de levier brut est de 10.

Une allocation optimale du portefeuille est recherchée. Le ou les modèles principaux retenus visent à s'exposer de façon dynamique à des stratégies de suivi de tendance sur différents horizons (pouvant aller du long terme à de l'intra-journalier) et sur différentes classes d'actifs. Le gérant aura donc avoir recours à des produits dérivés d'exposition systématiquement et, de manière discrétionnaire, à des produits dérivés dans un but de couverture.

- Durée minimale de placement recommandée : 3 années.

- Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible. A risque plus élevé.
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique des 5 dernières années calculée à partir de simulations de la stratégie en appliquant le modèle principal d'allocation. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 3 reflète la forte exposition potentielle du FIA aux marchés monétaire et obligataire. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

► **Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :**

- **Risque de crédit** : Risque lié au défaut ou à la dégradation de notation d'un émetteur.
- **Risque de contrepartie** : Le FCP sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclu avec un établissement de crédit. Le FCP est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments ce qui pourra faire baisser la valeur liquidative.
- **Impact des techniques telles que des produits dérivés** :

L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FEDERAL MULTI PATRIMOINE

Code ISIN – Part R : FR0011545581

FIA soumis au droit français

Géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe Crédit Mutuel Arkéa

Objectifs du fonds et politique d'investissement

Federal multi Patrimoine est un fonds ayant pour objectif d'optimiser, sur la durée de placement recommandée, le couple rendement/risque du portefeuille, par la réplique d'une stratégie de suivi de tendance intégrant une contrainte de volatilité cible comprise entre 2 et 5%. Le fonds sera exposé à une stratégie long short systématique multi classes d'actifs via un contrat d'échange de performance.

La stratégie d'investissement consiste à s'exposer via un swap de performance à une stratégie de suivi de tendance exposée aux marchés suivants :

- les marchés actions des pays développés (zone euro, US, Japon ...) de moyennes et grandes capitalisations,
- les marchés actions des pays émergents de moyennes et grandes capitalisations,
- les marchés obligataires et monétaires, privés ou publics, sans contrainte de notation interne ou externe,
- les indices de contrats à terme sur matières premières,
- les indices sur dérivés de crédit,
- le marché de la volatilité,
- les devises.

Dans un premier temps, cette stratégie a pour but de détecter des tendances sur un univers large d'actifs. Les horizons pris en compte pour la détection des tendances vont de l'intra journalier (25% de la stratégie globale) au plus long terme : 3 mois, 6 mois et un an (75% de la stratégie globale). Le gérant pourra modifier ces pondérations en fonction des conditions de marché. Ensuite, un programme d'optimisation vient maximiser, chaque jour, les expositions au facteur « momentum » sous contrainte d'une volatilité cible de 2 à 5%. Des contraintes d'expositions minimum et maximum à chaque actif et le beta ex ante du portefeuille global aux marchés actions sont également pris en compte. Pour atteindre cet objectif de volatilité, les expositions à certains actifs pourront être supérieures à 100% pour les positions acheteuses et inférieures à -100% pour les positions vendeuses*, ceci du fait de risques inhérents à chaque actif très différents, les volatilités et les corrélations étant présent en compte dans l'allocation.

L'univers d'investissement reste fixe mais les allocations journalières dépendent des tendances détectées et des risques inhérents à chaque actif, à savoir leurs volatilités et les corrélations entre ces derniers. Il n'y a donc pas d'allocation cible.

Enfin, pour atteindre l'objectif de volatilité global de 2 à 5%, les expositions à certains actifs pourront être supérieures à 100% pour les positions acheteuses et inférieures à -100% pour les positions vendeuses. Le niveau maximum de levier brut est de 10.

Une allocation optimale du portefeuille est recherchée. Le ou les modèles principaux retenus visent à s'exposer de façon dynamique à des stratégies de suivi de tendance sur différents horizons (pouvant aller du long terme à de l'intra-journalier) et sur différentes classes d'actifs. Le gérant aura donc avoir recours à des produits dérivés d'exposition systématiquement et, de manière discrétionnaire, à des produits dérivés dans un but de couverture.

- **Durée minimale de placement recommandée : 3 années.**

- Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible
A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité historique des 5 dernières années calculée à partir de simulations de la stratégie en appliquant le modèle principal d'allocation. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 3 reflète la forte exposition potentielle du FIA aux marchés monétaire et obligataire.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

► **Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :**

- **Risque de crédit** : Risque lié au défaut ou à la dégradation de notation d'un émetteur.
- **Risque de contrepartie** : Le FCP sera exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclu avec un établissement de crédit. Le FCP est donc exposé au risque que cet établissement de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces instruments ce qui pourra faire baisser la valeur liquidative.

- **Impact des techniques telles que des produits dérivés :**

L'utilisation des produits dérivés peut amplifier l'impact des effets de mouvement de marché du portefeuille.

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Néant.

3. RAPPORT DE GESTION

Niveau de levier :

Le niveau de levier indicatif est nul : le fonds ne vise pas de surexposition.

Le Fonds a continué, jusqu'au mois de Juillet, à appliquer les recommandations de son précédent modèle de suivi de tendances pour environ 55% de son actif net.

Le 12/07/2021, le modèle global a changé et quelques modifications ont été apportées au prospectus.

Désormais, le Fonds est investi à 90% environ dans une nouvelle stratégie de suivi de tendance (stratégie long/short) entièrement systématique et développée en partenariat avec une banque d'investissement. Cette dernière est elle-même composée à 75% d'une stratégie de suivi de tendance sur des horizons relativement longs et à 25% sur une stratégie de « momentum » intra-journalier. Le Fonds y est exposé via un TRS, i.e. l'exécution de celle-ci est déléguée.

En outre, le Fonds est investi à 10% dans des OPC de façon à diversifier les positions.

Les univers d'investissement et les niveaux de risque du Fonds sont restés inchangés.

Performances (nettes) :

	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21	Année
Part P	0.20%	-0.35%	-0.39%	0.78%	0.04%	0.13%	0.84%	-0.40%	0.33%	0.69%	-1.37%	0.45%	0.93%

La performance de la part R est de 1,65%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
FEDERAL SUPPORT MONETAIR SI	90 216 438,85	119 541 794,14
ASM INTERNATIONAL N.V.	23 829 163,20	28 356 211,20
AM IS E COR UEC	23 851 073,16	25 575 061,96
AMUNDI EURO HY BOND ESG UCITS ETF DR EUR	17 871 277,05	22 789 851,74
ADYEN NV	16 200 169,50	20 505 430,50
SOFINA	16 200 132,00	17 712 468,80
RWE AG	16 199 986,36	15 946 133,04
JUST EAT TAKEAWAY	16 199 980,13	12 962 549,30
VIVENDI	28 208 189,08	
DELIVERY HERO SE	16 199 753,15	9 728 335,20

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

a) Titres et matières premières prêtés

Montant				
% de l'Actif Net*				

*% hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant					149 647 793,64
% de l'Actif Net					184,40%

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

--	--	--	--	--	--

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL LTD ROYAUME-UNI					149 647 793,64
--	--	--	--	--	----------------

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions					
- Obligations					
- OPC					
- TCN					
- Cash					
Rating					
Monnaie de la garantie					

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					
Ouvertes					

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
Plus d'1 an					149 647 793,64
Ouvertes					

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)					
Montant utilisé (%)					
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros					

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

CACEIS Bank					
Titres					
Cash					

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres					
Cash					

Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS
-----------------	--------------------	-----------------	------------------	-----

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					
Coûts					
- OPC					
- Gestionnaire					
- Tiers					

e) Données Type et qualité des garanties (collatéral)

N/A - Garantie en cash uniquement.

i) Données sur la réutilisation des garanties

« Les garanties reçues en espèces pourront être réinvesties par l'OPC dans des opérations de prise en pension ou destitres réglementairement éligibles à l'actif, notamment des titres de capital, des produits de taux, des titres de créance ou des parts d'OPC. Les garanties reçues en titres pourront être conservées, vendues ou remises en garantie ».

Le montant maximal de réutilisation est de 100% des espèces et titres reçus.

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

N/A - Garantie en cash uniquement.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

N/A – Pas d'opération d'acquisitions et de cessions temporaires de titres.

PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la politique de meilleure exécution permet d'obtenir la meilleure prestation pour le client (intégrant le coût total et la qualité du service rendu).

Pour tous les instruments négociés sur le marché le nécessitant, Fédéral Finance Gestion intervient au travers d'intermédiaires. Sa politique d'exécution consiste donc en un processus de sélection de ces derniers. Ce processus repose sur des critères d'appréciation de la prestation tant au niveau qualitatif que quantitatif.

L'analyse permet d'établir une notation interne de l'intermédiaire, basée sur une approche multicritères. Elle s'applique à toutes les classes d'instruments concernées et fait l'objet d'une mise à jour périodique.

Lorsque le processus de sélection est achevé et qu'il met en évidence un niveau de qualité de l'intermédiaire conforme aux exigences, l'autorisation finale de référencement de ce dernier est délivrée par un comité de validation constitué de dirigeants et d'experts.

INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de gestion qui gère le FCP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de gestion, avec révision de cette politique a minima une fois par an.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distincts selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

CONTROLE DE LA POLITIQUE D'EXECUTION

Au minimum une fois par an, et sauf événement majeur le nécessitant, Fédéral Finance Gestion procède formellement à une actualisation complète de la notation de tous les intermédiaires, ce travail pouvant donner lieu à des décisions d'exclusion ou d'intégration dans les listes d'intermédiaires autorisés.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Ce fonds ne prend pas simultanément en compte des critères sociaux, environnementaux, et de qualité de gouvernance.

REGLEMENTATION SFDR ET TAXONOMIE

Article 6 :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le souscripteur est invité à se reporter au site www.federal-finance.fr où figure la politique d'exercice des droits de vote ainsi que le dernier rapport annuel qui lui est consacré.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global est la méthode de l'engagement.

EFFET DE LEVIER

- Montant total brut du levier auquel l'OPC a recours : 107,88%.
- Montant total net du levier auquel l'OPC a recours : 100,48%.

POLITIQUE ET PRATIQUES DE REMUNERATION

Le document détaille les modalités et principes d'application de la politique de rémunération au sein de Federal Finance Gestion.

La politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa est définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa sur proposition de son Comité des rémunérations avec l'appui des directions centrales dans son élaboration et sa mise en œuvre.

I - Composition et rôle du Comité des rémunérations

Un Comité des nominations et des rémunérations a été créé en septembre 2008 puis, le 25 août 2014, il a été décidé de le dissocier en deux comités : un Comité des nominations d'une part et, un Comité des rémunérations d'autre part.

Le Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa est composé d'un président et de 2 à 3 membres, membres du Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa. L'un des membres du Comité est un administrateur représentant les salariés et ayant voix délibérative au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Le président et les membres du Comité des rémunérations sont nommés par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Le Comité des rémunérations se compose, au 31 décembre 2020, de quatre membres :

- M Patrick Le Provost, Président
- M Thierry Bougeard
- M Luc Moal
- Mme Marie Vignal-Renault

La Directrice des Ressources Humaines participe aux réunions du Comité des rémunérations. Le Comité s'appuie dans ses travaux, sur des études, s'il le juge nécessaire, et des benchmarks réalisés par un cabinet de conseil-s indépendant-s.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est régi par une charte validée par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa.

Dans le cadre de sa mission, le Comité des rémunérations :

- Élabore les principes et politiques de rémunération du Groupe et s'assure de leur mise en œuvre.
- Examine les politiques de rémunération et les dispositifs de rémunérations variables des entités régulées du Groupe.
- Élabore les décisions concernant les rémunérations qui seront adoptées par la fonction de surveillance, en ce qui concerne les mandataires sociaux de Crédit Mutuel Arkéa.
- Supervise la rémunération :
 - des membres de la direction générale de Crédit Mutuel Arkéa et des filiales soumises sur base individuelle au package CRD ;
 - des cadres supérieurs exerçant des fonctions de contrôle interne de Crédit Mutuel Arkéa et de filiales soumises sur base individuelle au package CRD ;
 - des dirigeants effectifs des entités régulées.
- Supervise les enveloppes de rémunération des autres membres de la population régulée.
- Procède à l'examen :
 - du périmètre de la population régulée définie en application du package CRD ;
 - de la politique de rémunération variable applicable à la population régulée.
- Procède périodiquement à l'examen du montant des indemnités allouées aux administrateurs, membres des organes de surveillance de Crédit Mutuel Arkéa et/ou de ses filiales.
- Recours, en cas de besoin, à des consultants externes en rémunération.

Le Comité des rémunérations rend compte régulièrement de ses travaux au Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et aux organes de surveillance des filiales régulées du Groupe qui sont destinataires des informations les concernant contenues dans l'examen annuel de la politique de rémunération.

II - Principes généraux de la politique de rémunération

Conçue pour favoriser une gestion saine et effective des risques, la politique de rémunération du groupe Crédit Mutuel Arkéa et de Federal Finance Gestion (FFG) est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts à long terme du Groupe, n'encourage pas une prise de risque excédant le niveau de risque défini par le Groupe et comprend des mesures destinées à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération tient compte, dans ses principes, des objectifs suivants :

- l'alignement avec la Raison d'Être du groupe Crédit Mutuel Arkéa telle qu'elle a été définie par le Conseil d'administration de Crédit Mutuel Arkéa et soumise à l'Assemblée générale :
 - en s'inscrivant dans la stratégie économique et les objectifs, valeurs et intérêts du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
 - en intégrant des éléments d'appréciation à la fois financiers et non-financiers, de sorte que la politique de rémunération mise en place s'attache à maintenir une cohérence entre la rémunération globale et les performances du groupe Crédit Mutuel Arkéa ainsi que les performances individuelles des collaborateurs ;
 - en tenant compte de la dimension RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans la détermination de la rémunération ;
- la nécessité pour le groupe Crédit Mutuel Arkéa d'attirer, motiver et retenir des profils reconnus comme performants et particulièrement compétents dans les domaines d'activité du groupe Crédit Mutuel Arkéa ;
- la cohérence entre les conditions de rémunérations et d'emploi des salariés du groupe Crédit Mutuel Arkéa (notamment la structure de rémunération, les critères d'appréciation ou l'évolution des rémunérations) et avec les pratiques de marché observées dans les entreprises du même secteur ;
- tout en s'assurant d'une gestion appropriée des risques et de la conformité à la réglementation et en veillant à la prévention des conflits d'intérêts et à l'équité des décisions prises.

Pour être motivante et reconnaissante, la politique de rémunération est axée sur l'appréciation équitable et objective des performances individuelles et/ou collectives.

La politique de rémunération de FFG s'inscrit dans une politique de ressources humaines globale visant à favoriser la compétitivité de l'entreprise, à développer les compétences, à créer un climat social serein et à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa met en avant une Finance responsable, et la politique de rémunération de FFG reflète cette philosophie.

Le groupe Crédit Mutuel Arkéa est en cours d'élaboration d'une démarche qui vise une intégration cohérente et graduelle des risques en matière de durabilité au sein de sa politique de rémunération. Les pistes qui seront retenues dans ce cadre permettront, en conformité avec les législations sectorielles relatives aux politiques de rémunération auxquelles sont soumis le groupe Crédit Mutuel Arkéa et ses entités, la prise en compte des risques en matière de durabilité au sein des processus adéquats.

Federal Finance Gestion, société de gestion filiale à 100 % du groupe Crédit Mutuel Arkéa (le Groupe) emploie des salariés assurant la gestion financière, la stratégie, les activités d'analyse et la gestion des risques. Federal Finance Gestion est soumise notamment à la Directive AIFM, à la Directive OPCVM V et au Règlement Général de l'AMF.

Federal Finance Gestion fait partie de l'Unité Economique et Sociale dite « Arkade » (ou UES Arkade). Ses salariés sont couverts par la convention collective et les accords d'entreprise en vigueur au sein de l'UES Arkade.

Par ailleurs, Arkéa Société des Cadres de Direction (Arkéa SCD ou ASCD) également filiale à 100% du groupe Crédit Mutuel Arkéa met à disposition de Federal Finance Gestion des salariés ayant le statut de cadres de direction ou cadres dirigeants.

III - Transparence et contrôle de la politique de rémunération

La politique de rémunération de Federal Finance Gestion est globalement sécuritaire et prévue par les textes internes de l'entreprise. Elle est encadrée par un budget annuel dont le suivi est centralisé à la Direction des ressources humaines de Crédit Mutuel Arkéa. Les enveloppes annuelles sont présentées aux instances du personnel ; leur utilisation est publiée dans les rapports sociaux de l'entreprise. Ces derniers reprennent le détail des enveloppes utilisées : enveloppes de promotions, enveloppes de primes, variation globale de la masse salariale.

Il est rappelé que les salaires font l'objet d'un examen annuel en commission de négociation dans le cadre de la négociation annuelle sur les rémunérations (NAR) qui porte notamment sur les salaires effectifs et l'épargne salariale.

Le Comité de rémunération du Crédit Mutuel Arkéa procède à l'examen de la politique de rémunération de Federal Finance Gestion.

Federal Finance Gestion s'assure que la politique de rémunération est appliquée conformément aux principes qui ont été arrêtés. Dans cette perspective et bien que le principe de proportionnalité dispense de mettre en place un comité de rémunération, pour l'ensemble des rémunérations (FFG et ASCD), la fonction de surveillance prévue par les Directives a été dévolue au Conseil de surveillance de FFG qui l'a déléguée de manière opérationnelle au Comité des rémunérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa instauré conformément à la Directive 2010/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 24 novembre 2010, lors d'une résolution du 10 décembre 2014.

La politique de rémunération est présentée au Conseil de surveillance de Federal Finance Gestion.

IV- Politique de rémunération de FFG

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie des éléments décrits ci-après en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

- Rémunération fixe

La rémunération fixe permet de retenir et motiver les collaborateurs et valorise l'expérience et les responsabilités exercées dans l'exercice d'un poste, ainsi que le rôle et le poids de la fonction dans l'organisation dans le respect des benchmarks réalisés régulièrement par chaque entité du Groupe. Elle représente une part significative de la rémunération totale et sert, le cas échéant, de base pour déterminer les plafonds des rémunérations variables.

- Rémunération variable annuelle

Les montants de rémunérations variables ainsi que leur répartition n'entravent pas la capacité des établissements à maintenir une assise financière saine.

L'attribution de la rémunération variable est définie en fonction de l'atteinte des objectifs fixés et des résultats du collaborateur de l'entité et/ou du Groupe.

La rémunération variable est liée à la performance annuelle et à l'impact sur le profil de risque de l'établissement. En cas de performance insuffisante, de non-respect des règles et des procédures ou de comportements à risques, la rémunération variable est directement impactée.

Les rémunérations variables sont fixées dans le respect des principes réglementaires.

La rémunération variable annuelle dépend des performances, financières et extra-financières, de l'année et des contributions des collaborateurs à la réussite de la stratégie de FFG.

Pour être aligné avec la réglementation, le dispositif de rémunération variable doit respecter le fait que :

- le montant de variable est établi en combinant l'évaluation des performances de l'individu et de l'unité opérationnelle concernée avec celle des résultats d'ensemble de l'établissement ;
- l'évaluation de la performance doit prendre en compte des critères financiers et non financiers.

Complémentaire de la rémunération fixe, la rémunération variable rémunère les réalisations quantitatives et/ou qualitatives mesurées à partir des performances constatées et des évaluations individuelles au regard des objectifs fixés.

Elle rémunère :

- La performance, qui est définie par la réalisation des missions avec succès et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de cette dernière en deçà de 100% de réalisation ne peut donner lieu à un taux de rémunération variable supérieur à la cible ;
- La surperformance est quant à elle constatée lorsque les missions sont menées avec succès et que la réalisation d'objectifs est supérieure à 100%. Dans cette situation, le taux de variable peut être supérieur à la cible, dans la limite du plafond.

Afin d'améliorer la performance et la qualité de gestion des fonds gérés par Federal Finance Gestion, les gérants bénéficient d'un mécanisme de rémunération variable. Celui-ci est plafonné à 25% de la rémunération annuelle brute de chaque collaborateur. Le montant calculé est minoré de 25% les deux premières années dans la fonction.

Federal Finance Gestion veille à ce que l'évaluation des performances sur laquelle repose le versement des primes prenne en compte des critères quantitatifs et qualitatifs. Par ailleurs, pour la partie s'appuyant sur des performances quantitatives et notamment financières, Federal Finance Gestion veille à ce que le montant total de la prime soit établi en combinant l'évaluation des contributions individuelles avec les résultats d'ensemble de la société ou de l'unité opérationnelle concernée.

La composante fixe de la rémunération est considérée suffisante pour permettre, le cas échéant, de ne verser aucune prime.

La rémunération variable annuelle ne constitue pas un droit et est fixée chaque année dans le respect de la politique de rémunération de l'année considérée et des principes de gouvernance en vigueur.

Le principe de proportionnalité

Federal Finance Gestion est en mesure de remplir les conditions pour bénéficier du principe de proportionnalité posé par la Directive AIFM et la Directive OPCVM V. Le principe de proportionnalité autorise, pour l'ensemble de ses collaborateurs, à s'affranchir des contraintes relatives au processus de paiement de la rémunération variable (paiement d'une partie de la rémunération variable sous forme d'instruments, « conservation » de la rémunération variable telle que définie par l'ESMA, « report » d'une partie de la rémunération variable) et de l'obligation de créer un comité de rémunérations.

Si, compte tenu d'évolutions ultérieures, les primes du personnel identifié devaient s'accroître significativement pour représenter plus de 30 % de la rémunération fixe et plus de 100 000 euros par an, Federal Finance Gestion prendrait, en concertation avec le groupe, les mesures nécessaires pour se conformer aux exigences posées par les Directives AIFM et OPCVM V.

Federal Finance Gestion s'assure également que le personnel identifié ne met pas en œuvre des stratégies permettant de contourner les exigences des Directives.

- Primes exceptionnelles

Des primes discrétionnaires peuvent être attribuées aux salariés de FFG dans des circonstances très particulières (mission particulière et/ou investissement exceptionnel) et dans le respect du cadrage des négociations annuelles sur les rémunérations validé par le Comex du Groupe.

- Epargne salariale

FFG s'attache à associer l'ensemble des collaborateurs aux résultats du Groupe pour permettre le partage collectif de la valeur créée.

Un accord d'intéressement et de participation a été mis en place afin d'être au plus près de la création de la valeur.

- Dispositifs de protection sociale

Les dispositifs de protection sociale viennent en complément des autres formes de rémunération et visent notamment à protéger le collaborateur contre les aléas de la vie (prévoyance, frais de santé) et favoriser la préparation de sa retraite (PEROb).

- Fonctions risque, conformité, audit interne

Les personnels des fonctions de contrôle indépendante (incluant les fonctions de gestion des risques, de vérification de la conformité et d'audit interne) et plus généralement les personnels des unités chargées de la validation des opérations, ne bénéficient pas de dispositif de rémunération variable annuelle.

Ainsi la rémunération de ces collaborateurs est conçue de façon à ne pas favoriser de prise de risques excessive.

- Ecart de rémunération hommes - femmes

Le groupe Crédit Mutuel ARKEA et FFG portent une attention particulière à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en mettant en œuvre des dispositifs visant à supprimer définitivement les écarts de rémunération. Ainsi, avec un index d'égalité femmes-hommes de 92 au niveau de l'UES en 2020, largement supérieure aux exigences réglementaires, l'UES prouve son engagement durable pour la promotion de la diversité et la lutte contre la discrimination.

Les objectifs du Groupe et de FFG en la matière sont de promouvoir dans la durée l'égalité professionnelle et réaliser les conditions d'une véritable égalité dans toutes les étapes de la vie professionnelle.

V - Personnel Identifié

Federal Finance Gestion a recensé le personnel ainsi identifié au sens des Directives et de l'article L533-22-2 du Code Monétaire et Financier, lequel est constitué :

- du Président et des membres du Directoire,
- des gérants financiers,
- des responsables des fonctions support,
- des contrôleurs des risques,
- du RCCI,
- des contrôleurs internes,

soit 48 personnes au 31 décembre 2021, dont 4 faisant l'objet d'une mise à disposition partielle.

VI - Eléments chiffrés 2021

FEDERAL FINANCE GESTION SYNTHESE DES REMUNERATIONS VERSEES EN 2021

	nombre de salariés	rémunérations fixes ⁽¹⁾	rémunérations variables ⁽²⁾	TOTAL
Total effectif (y.c. mises à disposition)	62	2 924 388	900 554	3 824 941
Dont preneurs de risques	48	2 429 677	699 700	3 129 377

⁽¹⁾ rémunération fixe + indemnités mensuelles fixes + avantages en nature

⁽²⁾ rémunération variable + primes exceptionnelles + intéressement participation abondement bonification

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

FEDERAL FINANCE GESTION
1 Allée Louis Lichou
29 480 LE RELECQ-KERHUON

Pour toutes questions relatives à l'OPC, vous pouvez contacter la Société de gestion par téléphone au n° 09 69 32 88 32.

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



61, rue Henri Regnault La Défense
92400 COURBEVOIE
France
Tél : +33 (0)1 49 97 60 00
Fax : +33 (0)1 49 97 60 01
www.mazars.fr

FCP FEDERAL MULTI PATRIMOINE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

FCP FEDERAL MULTI PATRIMOINE

1, allée Louis Lichou
29480 Le Relecq-Kerhuon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux porteurs de parts du FCP FEDERAL MULTI PATRIMOINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) FEDERAL MULTI PATRIMOINE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas

échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Fait à Courbevoie, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de

Gilles DUNAND-ROUX

Date : 2022.04.29

17:45:40 +02'00'

Gilles DUNAND-ROUX

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2021 en EUR

ACTIF

	30/12/2021	31/12/2020
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	84 212 830,74	95 393 308,30
Actions et valeurs assimilées	75 985 630,74	
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	75 985 630,74	
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	8 227 200,00	95 145 369,88
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	8 227 200,00	95 145 369,88
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		247 938,42
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		59 670,89
Autres opérations		188 267,53
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	2 950 000,00	3 948 707,73
Opérations de change à terme de devises		1 897 219,98
Autres	2 950 000,00	2 051 487,75
COMPTES FINANCIERS		154 986,62
Liquidités		154 986,62
TOTAL DE L'ACTIF	87 162 830,74	99 497 002,65

PASSIF

	30/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	67 091 029,16	97 433 169,04
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-9 169 481,35	-696 897,32
Résultat de l'exercice (a,b)	23 233 456,74	-1 431 869,96
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	81 155 004,55	95 304 401,76
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	3 342 654,61	59 670,89
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	3 342 654,61	59 670,89
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		59 670,89
Autres opérations	3 342 654,61	
DETTES	309 287,26	4 132 930,00
Opérations de change à terme de devises		1 868 185,31
Autres	309 287,26	2 264 744,69
COMPTES FINANCIERS	2 355 884,32	
Concours bancaires courants	2 355 884,32	
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	87 162 830,74	99 497 002,65

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2021 en EUR

	30/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
TRS Actions 07/07/23	73 000 000,00	
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
XEUR FGBS SCH 0321		34 356 150,00
XEUR FBTP BTP 0321		2 888 190,00
FGBL BUND 10A 0321		888 200,00
ONK TOKYO NIK 0321		868 866,88
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de performance		
SG AGRICULT 29/01/21		2 030 161,28
GS 12/07/23	76 647 793,64	
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2021 en EUR

	30/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers		69,54
Produits sur actions et valeurs assimilées	24 474 711,29	4 134,94
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	141,44	282,49
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	24 474 852,73	4 486,97
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 515,18	133,14
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	16 023,63	7 612,36
Autres charges financières		
TOTAL (2)	17 538,81	7 745,50
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	24 457 313,92	-3 258,53
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 306 986,44	1 542 775,15
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	23 150 327,48	-1 546 033,68
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	83 129,26	114 163,72
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	23 233 456,74	-1 431 869,96

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Actions, titres de créances et valeurs assimilées

Les actions et assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évalués sur la base du dernier cours de clôture connu de leur marché principal. Sources: Thomson Reuters/Six-Telekurs/Bloomberg.

Les obligations et valeurs assimilées sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu soit de Bloomberg à partir de moyennes contribuées, soit de contributeurs.

Les Titres de Créances Négociables

Les TCN souverains et les BTAN sont valorisées en Mark-to-Market, sur la base d'un prix de milieu de marché, issu de Bloomberg. La liste des contributeurs retenus: BGN/CBBT.

Les autres titres de créances négociables (certificats de dépôts, billets de trésorerie, BMTN...) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Les taux de marché utilisés sont :

Pour les BMTN, la courbe de taux swap Euribor 3 mois.

Pour le reste, la courbe de taux swap Eonia.

Les titres de créances à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé du différentiel entre la marge de négociation et la marge de l'émetteur.

Les TCN acquis à moins de trois mois ou les TCN dont l'échéance arrive à trois mois (92j) sont valorisés de façon linéaire à compter de cette date au dernier taux connu jusqu'à l'échéance. Toutefois, en cas d'écartement sensible entre le dernier taux connu et la valeur de taux marché estimée du titre, cette méthode sera écartée au profit de la valeur de marché.

Les parts ou actions d'OPC

Les OPC inscrits à l'actif du fonds sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de sa valeur liquidative.

Les Trackers (ETF, ETC,...)

Les trackers sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue le jour du calcul de la valeur liquidative ou à défaut, au cours de bourse à la clôture.

Les instruments financiers à terme listés

Les opérations à terme fermes et conditionnelles listés sont valorisées au cours de compensation de la veille du jour de valorisation ou à défaut sur la base du dernier cours connu. Source : Bloomberg.

Les instruments non cotés sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation en prenant considération par exemple les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Les instruments financiers à terme négociés de gré à gré :

Le change à terme est valorisé au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport, calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Autres instruments financiers à terme négociés de gré à gré : sont évalués à leur valeur de marché par recours à des modèles financiers calculée par le valorisateur ou les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la société de gestion.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire ajustés des intérêts courus. Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas pu être constaté ou lorsqu'un cours est estimé comme étant non représentatif de la valeur de marché sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion ; les prix sont alors déterminés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Devises

Le cas échéant, les cours sont convertis en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres ou le cours ASSFI Six-Telekurs pour le fonds investis directement sur les actions de la zone Asie.

Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Ces frais s'entendent :

- des frais de gestion financière,
- des frais d'administration comptable,
- des frais de conservation,
- et des frais de distribution.

Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés.

Frais de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP ;
- des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- une part du revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Le porteur est informé qu'aucune commission de surperformance, commission de mouvement ou aucun revenu des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ne seront prélevés sur le FCP au profit de la Société de gestion et du Dépositaire.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'informations clés pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP – Part P	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion	Actif net	2% TTC taux maximum
Frais de gestion externes à la Société de gestion Taux maximum (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	2% TTC taux maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Frais facturés au FCP – Part R	Assiette	Taux / barème
Frais de gestion	Actif net	3% TTC taux maximum
Frais de gestion externes à la Société de gestion Taux maximum (Cac, dépositaire, distribution, avocats)	Actif net	3% TTC taux maximum
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE P	Capitalisation	Capitalisation
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE R	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2021 en EUR

	30/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	95 304 401,76	126 492 665,21
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	764 199,75	1 920 665,06
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-15 736 219,19	-27 970 784,93
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	11 615 205,44	859 889,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 022 362,45	-1 482 267,93
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	12 125 970,68	2 951 898,13
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-24 447 157,79	-3 428 447,92
Frais de transactions	-261 014,32	-25 660,46
Différences de change	-36 129,13	448 661,52
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-9 752 184,65	-2 858 088,48
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-12 504 627,64</i>	<i>-2 752 442,99</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 752 442,99</i>	<i>-105 645,49</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-3 550 033,03	-58 094,72
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-3 342 654,61</i>	<i>207 378,42</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-207 378,42</i>	<i>-265 473,14</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	23 150 327,48	-1 546 033,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	81 155 004,55	95 304 401,76

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Autres	73 000 000,00	89,95
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	73 000 000,00	89,95
AUTRES OPÉRATIONS		
Autres	76 647 793,64	94,45
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	76 647 793,64	94,45

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							2 355 884,32	2,90
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	2 355 884,32	2,90								
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers	3 688,20		399,83		9,92			
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2021
CRÉANCES		
	Collatéraux	2 950 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		2 950 000,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	308 994,53
	Autres dettes	292,73
TOTAL DES DETTES		309 287,26
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		2 640 712,74

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE P		
Parts souscrites durant l'exercice	7 546,025	764 199,75
Parts rachetées durant l'exercice	-155 256,462	-15 736 219,19
Solde net des souscriptions/rachats	-147 710,437	-14 972 019,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	797 053,418	
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE R		
Parts souscrites durant l'exercice		
Parts rachetées durant l'exercice		
Solde net des souscriptions/rachats		
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE P	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE R	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2021
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 306 985,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE R	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	0,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,73
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2021
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2021
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	23 233 456,74	-1 431 869,96
Total	23 233 456,74	-1 431 869,96

	30/12/2021	31/12/2020
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE P		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	23 233 427,77	-1 431 869,35
Total	23 233 427,77	-1 431 869,35

	30/12/2021	31/12/2020
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE R		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	28,97	-0,61
Total	28,97	-0,61

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-9 169 481,35	-696 897,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	-9 169 481,35	-696 897,32

	30/12/2021	31/12/2020
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE P		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9 169 470,21	-696 896,65
Total	-9 169 470,21	-696 896,65

	30/12/2021	31/12/2020
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE R		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-11,14	-0,67
Total	-11,14	-0,67

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	30/12/2021
Actif net Global en EUR	182 024 683,79	150 895 877,58	126 492 665,21	95 304 401,76	81 155 004,55
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE P en EUR					
Actif net	182 024 579,83	150 895 779,15	126 492 564,48	95 304 304,85	81 154 906,04
Nombre de titres	1 636 824,799	1 446 590,276	1 195 872,701	944 763,855	797 053,418
Valeur liquidative unitaire	111,21	104,31	105,77	100,87	101,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,54	-1,28	2,46	-0,73	-11,50
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,30	-1,63	-1,55	-1,51	29,14
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE R en EUR					
Actif net	103,96	98,43	100,73	96,91	98,51
Nombre de titres	1,000	1,000	1,000	1,000	1,000
Valeur liquidative unitaire	103,96	98,43	100,73	96,91	98,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,32	-1,21	2,39	-0,67	-11,14
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,03	-0,62	-0,59	-0,61	28,97

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DELIVERY HERO SE	EUR	47 791	4 683 518,00	5,77
TOTAL ALLEMAGNE			4 683 518,00	5,77
FRANCE				
BNP PARIBAS	EUR	132 589	8 044 174,63	9,91
CREDIT AGRICOLE	EUR	1 340 814	16 899 619,66	20,82
SOCIETE GENERALE SA	EUR	509 285	15 400 778,40	18,98
TOTALENERGIES SE	EUR	434 724	19 519 107,60	24,06
VIVENDI	EUR	957 191	11 438 432,45	14,09
TOTAL FRANCE			71 302 112,74	87,86
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			75 985 630,74	93,63
TOTAL Actions et valeurs assimilées			75 985 630,74	93,63
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
FEDERAL CONVICTIONS STRUCTURES part I	EUR	80 000	8 227 200,00	10,14
TOTAL FRANCE			8 227 200,00	10,14
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			8 227 200,00	10,14
TOTAL Organismes de placement collectif			8 227 200,00	10,14
Instrument financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Autres swaps				
GS 12/07/23	EUR	76 647 793,64	-289 582,03	-0,36
TRS Actions 07/07/23	EUR	73 000 000	-3 053 072,58	-3,76
TOTAL Autres swaps			-3 342 654,61	-4,12
TOTAL Autres instruments financiers à terme			-3 342 654,61	-4,12
TOTAL Instrument financier à terme			-3 342 654,61	-4,12
Créances			2 950 000,00	3,63
Dettes			-309 287,26	-0,38
Comptes financiers			-2 355 884,32	-2,90
Actif net			81 155 004,55	100,00

Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE R	EUR	1,000	98,51
Part FEDERAL MULTI PATRIMOINE P	EUR	797 053,418	101,81